

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2010-43 du 8 décembre 2010 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1031175S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2010-26 en date du 15 octobre 2010 nommant Mme Sylvie GROSS en qualité de directrice de l'EFS Lorraine-Champagne ;  
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang ;  
Vu la lettre de mission du président de l'Établissement français du sang adressée à la Mme la directrice de l'EFS Lorraine-Champagne en date du 25 novembre 2010,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sylvie GROSS, directrice de l'Établissement français du sang Lorraine-Champagne, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché national des prestations afférentes aux voyages et aux déplacements des personnels de l'Établissement français du sang, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie GROSS, délégation est donnée à M. Jean-Pierre ARBEY, secrétaire général de l'EFS Lorraine-Champagne, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché national des prestations afférentes aux voyages et aux déplacements des personnels de l'Établissement français du sang, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Fait à Saint-Denis, le 8 décembre 2010.

*Le président,*  
PR G. TOBELEM